

## Conclusion d'une entente intermunicipale pour une étude de faisabilité **Les Villes de Brossard et de La Prairie souhaitent bonifier leurs liens cyclables**

**Brossard, le 24 août 2017** – Le maire de Brossard, Paul Leduc, et le maire de La Prairie, Donat Serres, annoncent la conclusion d'une entente pour réaliser une étude de faisabilité et estimer les coûts pour l'ajout de deux liens cyclables entre leur municipalité passant au-dessus de la rivière Saint-Jacques, soit :

- une première en parallèle avec la voie ferrée du côté ouest et relierait le parc Jean-de-la-Mennais à La Prairie au réseau cyclable de la Ville de Brossard.
- une seconde en parallèle à la route 132 du côté ouest et relierait le parc du Bassin-de-La Prairie au réseau cyclable de la Ville de Brossard.



« La mobilité active représente l'un des grands axes de développement de notre planification stratégique à Brossard. L'ajout de nouvelles connexions sécuritaires pour les cyclistes représenterait ainsi un bel atout pour nos citoyens qui souhaitent utiliser des moyens de transport alternatifs à l'automobile », a souligné le maire, Paul Leduc.

« Cette démarche s'inscrit non seulement dans notre volonté de bonifier notre réseau cyclable, d'encourager la mobilité active, mais également de redonner aux citoyens l'accès aux berges. C'est un projet porteur qui répondra autant aux besoins de mobilité des travailleurs, des cyclistes sportifs, des touristes ou, simplement, des passionnés du vélo ! Cette entente démontre bien que seul, on va plus vite, mais qu'ensemble, on va plus loin ! », a conclu le maire, Donat Serres.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311

Service des communications  
Ville de La Prairie  
450 444-6635